

La Charte d'accueil *



Pourquoi cette charte ?

Cette charte présente les **règles de fonctionnement de la Mission Locale**. Elle est fondée sur le **respect mutuel** entre les jeunes accompagnés et les professionnels. Elle garantit un **cadre bienveillant, sécurisé et efficace pour tous**.

CE QUE VOUS POUVEZ ATTENDRE DE NOUS

À la Mission Locale, une équipe de professionnel(le)s vous accompagne pour :

- Vous écouter et vous conseiller de manière personnalisée,
- Vous aider à construire et à concrétiser vos projets,
- Vous soutenir vers plus d'autonomie, dans votre vie personnelle et professionnelle.

Notre engagement repose sur :

- La confidentialité de nos échanges,
- Le respect de votre rythme et de votre situation,
- Une relation de confiance, sans jugement.

CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

En tant que jeune accompagné(e), vous vous engagez à :

Respecter les personnes

- Être poli(e), bienveillant(e) et à l'écoute dans vos échanges,
- Refuser toute forme de violence (physique, verbale ou psychologique).

Respecter les rendez-vous

- Être ponctuel(le) et prévenir en cas d'empêchement,
- Participer activement aux ateliers ou actions proposés.

Respecter les lieux

- Garder les locaux propres,
- Ne pas troubler les activités en cours,
- Ne pas fumer ou vapoter à l'intérieur.

Utiliser les outils numériques de façon responsable

- Se présenter à l'accueil avant d'utiliser un ordinateur,
- Réserver l'usage aux démarches liées à l'emploi, la formation ou vos droits,
- Ne pas installer de logiciels, jouer en ligne ou visiter des sites inappropriés,
- Ne pas connecter de clés USB ou autres périphériques sans autorisation.

CE QUE LES PROFESSIONNEL(LE)S

S'ENGAGENT À FAIRE

Les conseillers et conseillères de la Mission Locale s'engagent à :

- Vous accueillir avec respect, sans jugement, dans un cadre bienveillant,
- Vous écouter, vous informer et vous orienter selon vos besoins,
- Proposer un accompagnement adapté à vos projets,
- Encadrer les ateliers et actions collectives avec pédagogie,
- Protéger vos données personnelles.

Demande de changement de conseiller(e)

Si vous ressentez le besoin de changer de conseiller(e), vous avez la possibilité d'en faire la demande auprès de l'accueil. Cette demande sera transmise à la direction, qui l'étudiera avec attention. Chaque situation sera examinée dans un esprit de dialogue, avec le passage de relais en interne. De même, le/la conseiller(e) peut éprouver un besoin de changement, dans le suivi d'un jeune.

ENSEMBLE, DANS UN LIEU PARTAGÉ

La Mission Locale est un espace collectif ouvert à tous. Pour que chacun s'y sente bien, il est demandé à chacun de :

- Respecter le règlement intérieur,
- Mettre son téléphone en silencieux pendant les temps d'échange ou les ateliers,
- Passer vos appels et communications vocales à l'extérieur,
- Adopter une attitude responsable et respectueuse à tout moment, à l'encontre de ses pairs, des professionnels, de toutes personnes présentes au sein des locaux.

EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE

Le non-respect de cette charte peut entraîner :

- Un échange pour rappeler les règles,
- Une suspension temporaire de l'accompagnement,
- En cas de comportements graves ou répétés, une exclusion temporaire ou définitive des services de la Mission Locale ainsi que des sanctions pénales.

Chaque situation sera examinée au cas par cas, dans un esprit de dialogue.

Fait à
La direction

Le